

Nombre de conseillers en exercice..... 29  
Nombre de conseillers présents ..... 24  
Nombre de votants..... 29

**Délibération n° 2023-78**

Nomenclature :  
8.3 - Voirie

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

**Date de la convocation** : le 20 février 2024

### **Étaient présents :**

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire ;
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Annick COURTOIS, Nicole VERPEAUX, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Isabelle ALIBERT-COLLOTTE, Elsa GOUBALI ;
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Eric GUYARD, Jean-François GUINOT, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, Sébastien COUETTE, Gérald BOUTET, Nicolas MELIN ;

### **Étaient absents et excusés :**

- Mmes Maryse PATAILLE, Julie BARNET, Sophie LAGNIER ;
- MM. David COLIN, Florent ROYER ;

### **Pouvoirs :**

- Mme Maryse PATAILLE à Mme Catherine PAGEAUX ;
- Mme Julie BARNET à Mme Elsa GOUBALI ;
- Mme Sophie LAGNIER à Mme Isabelle ALIBERT-COLLOTTE ;
- M. David COLIN à M. Emmanuel DUFOUR ;
- M. Florent ROYER à Mme Corinne BUGAUT-MITTOU.

La séance ouverte, Mme Véronique LE GRAND et M. Gérald BOUTET ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

### **CONVENTION BIPARTITE RELATIVE A L'ENTRETIEN DU ROND-POINT PALISSY ENTRE LES COMMUNES DE MARSANNAY-LA-CÔTE ET CHENÔVE**

La précédente convention unissant les Villes de Marsannay-la-Côte et Chenôve pour l'entretien du rond-point Palissy (en date du 9 avril 2018) est arrivée à échéance. Il est donc nécessaire de la renouveler.

Pour rappel, cette convention a été mise en œuvre afin d'optimiser l'entretien d'un espace public situé à cheval sur les deux collectivités. L'objectif est de confier la totalité de la maintenance et de l'entretien de ce rond-point (entretiens des gazons et rosiers, ramassage des déchets) à une seule collectivité afin d'en optimiser les coûts, en l'occurrence à la Ville de Chenôve qui possède la plus grande partie de l'ouvrage.

Compte tenu de l'intérêt que revêt le maintien de l'entretien du rond-point de Palissy, il est proposé que la commune s'engage avec la Ville de Chenôve sur la base d'une nouvelle convention (projet en annexe) pour une durée de 5 ans avec une participation financière révisable.

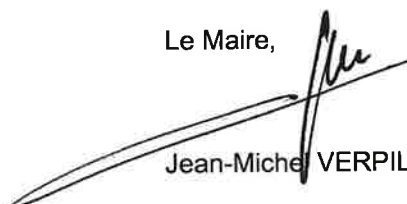
Ce dossier a été présenté à la commission « Voirie, Travaux, Patrimoine et Espaces verts » réunie le 20 février 2024 et a reçu l'avis favorable à l'unanimité des membres présents.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :**

- > **d'approuver la convention bipartite établie avec la Ville de Chenôve et portant sur l'entretien du rond-point Palissy,**
- > **d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre,  
À Marsannay-la-Côte, le 27 février 2024

Le Maire,

  
Jean-Michel VERPILLOT

